
Séance du 21 janvier 2005

OBJET : Déclaration commune sinistrée.

L'an deux mille cinq et le 21 janvier à 21H, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur BEDEL Philippe.

PRESENTS : AMESTOY Pierre, BEDEL Philippe, DISCAZEAUX Philippe, GATZLER Catherine, HANNINGER Ursula, LOPEZ Manuel, ROSELLO José, SEPOLD Alex.

EXCUSEES : COT Mélanie ,

Monsieur DISCAZEAUX Philippe a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des difficultés rencontrées par les agriculteurs de la commune et concernant particulièrement la situation des récoltes en 2004. En effet, l'excès de sécheresse a compromis gravement les récoltes. De ce fait, la situation des récoltes devient inquiétante, et notamment les réserves fourragères des éleveurs.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de demander à Monsieur le Préfet de classer la Commune sinistrée, et à Mr le Chef de centre des Impôts la possibilité que les exploitants agricoles puissent bénéficier du dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité:

- accepte les propositions de Monsieur le Maire,
- autorise Monsieur le Maire à faire toute démarche, engager toute action et signer tout document que nécessaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.